

des écarts ou des suppléments humains. Effectivement pour comprendre ce surplus de l'homme, l'auteur encourage le phénoménographe à comparer les actions humaines au comportement animal, notamment le chien, comme l'a réalisé M. Vicart (p. 151 ss). Une voie ouverte qu'il semble poursuivre dans ses travaux les plus récents.

La démarche, on l'aura compris, est aux antipodes d'une logique socio-culturaliste qui tend à établir des collectivités similaires ou des particularismes distinctifs. Cet ouvrage marque la volonté de Piette d'offrir au lecteur une approche détaillée. À partir de méthodes d'observations et de description en passant par le décalage vis-à-vis des perspectives classiques en sociologie, l'auteur aboutit à une perspective anthropologique se plongeant dans le miroir de l'évolution.

Incontestablement, l'ouvrage de Piette ouvre des perspectives nouvelles, au-delà de l'ethnographie des phénomènes religieux, vers une anthropologie de l'homme au repos et manifestement désengagé. L'approche proposée, en relevant la mobilité des énoncés individuels sur le croire, la démonstration de l'acte de croire sur le mode mineur, permet un véritable travail empirique (en particulier pour la sociologie de la religion) sur les présences, co-présences, absences, qui, dans l'émiement du quotidien, en constituent les éléments cognitifs essentiels. Par contre, à notre étonnement, l'émotion est quasi inexistante du propos! La focale de l'auteur sur l'observation et l'écriture nous laisse encore quelque peu dubitatif face aux nouvelles technologies au service de l'enquête comme le son et la vidéo. De plus, la conception esthétisante de l'être humain par la phénoménographie ne permet pas notamment une prise en compte (satisfaisante) des catégories et normes sociales. On le constate, l'entreprise phénoménographique révèle ici une limite méthodologique intrinsèque, celle de la graphie.

Pour terminer, nous dirons avec F. Clément et L. Kaufmann, que ces remarques sont loin de remettre en question la démarche de l'auteur, une démarche qui fourmille

d'idées intéressantes, de pistes d'analyse et d'observations subtiles. Un livre-outil qui ne demande qu'à être éprouvé par l'usage.

Christophe Monnot
ORS, Observatoire des religions en Suisse
Université de Lausanne
Bâtiment Vidy
CH - 1015 Lausanne
Christophe.Monnot@unil.ch

Cicchini, Marco et Michel Porret (éds.):
Les sphères du pénal avec Michel
Foucault: Histoire et sociologie du droit
de punir. Lausanne: Antipodes, 2007.
303 p.

Michel Foucault est représentatif de cette classe de penseurs que l'on peine à « discipliner » ou, pour le dire autrement, dont on peut difficilement enfermer l'œuvre au sein du seul espace d'une catégorie professionnelle légitimée au sein de l'univers académique institué. Foucault ne laisse pas non plus indifférents ces scientifiques « disciplinés » que sont les sociologues et les historiens. Il provoque chez nombre d'entre eux un sentiment d'inquiétante étrangeté. Cela est probablement dû au fait qu'ils reconnaissent chez lui des questionnements semblables aux leurs. Peut-être la différence foucauldienne leur apparaît-elle plus rassurante encore, avec ses méthodes particulières, ce style d'écriture si étrange et baroque? Les réceptions sociologique et historique « disciplinées » de Foucault, dont l'œuvre elle-même porte la marque de plusieurs « tournants et retournements », sans oublier les changements de terminologie et un certain vacillement entre la vocation « tour à tour journalistique et philosophique » (pour reprendre le mot de J. Revel), a été fortement conditionnée par des évolutions disciplinaires internes de la sociologie et de l'histoire.

Du côté de la sociologie, les modifications des définitions intra-disciplinaires ont failli évacuer la pensée foucauldienne lors

d'un revirement pragmatique de la discipline au cours des années 1980. Le clivage entre démarche ethnographique et reconstruction historique conduit la recherche en sciences sociales à prendre ses distances d'avec Foucault; elle délaisse la généalogie et la réflexion sur l'ontologie du présent au profit d'une enquête sur le social « en train de se faire ». En revanche, la réception de Foucault par les historiens (francophones ou francophiles) serait surtout conditionnée par l'influence, au sein du champ de l'histoire, de l'empirisme anti-théorique de l'histoire scientifique ainsi que par la relative stabilité de ce paradigme dominant. En effet, c'est bien ce courant opposé au rapprochement de l'histoire avec les sciences sociales et la philosophie qui semble, malheureusement pour Foucault et les historiens qui s'en inspirent, définir de manière quasi-inébranlable la définition « disciplinée » de la « bonne histoire ». Du moins, c'est la conclusion à laquelle incitent les débats et les polémiques qui se poursuivent depuis trente ans et que l'on retrouve dans *Les sphères du pénal avec Michel Foucault*.

Le lecteur de l'ouvrage l'aura compris dès les premières lignes: l'histoire du droit de punir dont il s'agit ici est bel et bien une histoire critique envers toute tentative de célébrer un progrès linéaire des institutions du pénal que tâcherait d'écrire une histoire asservie au positivisme juridique ou encore une histoire sourde aux apports herméneutiques que lui offre la pensée philosophique de Foucault.

C'est en qualité d'affirmation de (ré-)ouverture de l'histoire à la philosophie et aux sciences sociales qu'il convient de considérer le colloque « 30 ans après *Surveiller et punir* de Michel Foucault: repenser le droit de punir », dont l'ouvrage ici recensé constitue un écho éditorial. Car ce colloque et le livre qui s'en est suivi ont permis de réunir autour d'un projet ambitieux, et non sans liens avec le présent, des historiens et des sociologues, lecteurs de Foucault, qui s'inscrivent en faux contre les définitions des « bonne sociologie » et « bonne histoire » autistes décrites ci-dessus. Ce rassemblement autour de *Surveiller et*

punir est un acte institutionnel qui prouve que l'œuvre de Foucault continue d'inspirer nombre d'historiens et de sociologues. Ceci en dépit de toutes les critiques que les deux disciplines ont pu formuler à l'encontre de l'auteur de *Surveiller et punir* depuis la publication de son opus en 1975. Mais, plus important encore, il s'agit également d'un ouvrage interdisciplinaire de qualité qui satisfera autant un lecteur historien que sociologue.

Divisé en trois parts égales qui forment des unités thématiques claires découpées de façon logique, le collectif offre au lecteur autant de modes de réception de la pensée foucauldienne. Les relectures de *Surveiller et punir* (première partie) proposent au lecteur familier de Foucault de considérer ses analyses des nouvelles technologies de discipline et de surveillance, ainsi que du contrôle des corps, comme un prélude à ses analyses ultérieures de la gouvernementalité et dépassent largement la prison, qui ne devient, d'après P. Lascoumes, qu'un « objet de surface ». En lien direct avec la notion de « gouvernementalité », c'est le questionnement sur le corps et son rôle dans la modernité qui conférerait, selon J.-F. Bert une sorte de continuité obsessionnelle, à l'œuvre de Foucault; celle-ci serait par ailleurs tellement située, qu'il deviendrait impossible d'en extraire une interrogation cohérente. Sans contredire cette lecture, il est toutefois des corps dont le châtiement par le pouvoir de gouvernements totalitaires (on pensera au régime soviétique) brille par son absence chez Foucault. À ce propos, il convient de signaler, dans cette même section, une relecture plutôt rare et très incisive de la pensée foucauldienne, car elle confronte tout lecteur occidental ayant pour habitude de se considérer comme subversif par rapport à la pensée politique du monde qui est le sien. Lorsque K. Bosko mentionne le long « sommeil dogmatique » dans lequel aurait été plongé Foucault, en référence à une longue période de silence par rapport au régime soviétique des pays satellites de l'URSS ou, pire encore, à ses propos scandaleux sur la nécessité de combattre le

«goulag occidental», lors d'une rencontre avec Vladimir Boukovski, tout juste sorti d'un vrai goulag, il s'agit d'entendre ici la pénible vérité à propos de la difficile réception de Foucault derrière le Rideau de fer. Une réception manquée que révélerait sans doute une étude de réception moins ethnocentrique (en attente de réalisation).

La seconde partie de l'ouvrage, constituée de six contributions, offre au lecteur la possibilité d'une immersion guidée dans un chantier d'histoire portant sur le punir. Y sont repris plusieurs thèmes présents dans *Surveiller et punir*: le marquage judiciaire du corps, la relégation des récidivistes, le châtement corporel ou le «réquisit de rationalité». Si le texte de M. Porret montre bien que le châtement-spectacle du régicide Robert Damiens, dont le supplice narré de manière dramatisée par la Gazette d'Amsterdam, ouvre *Surveiller et punir* était bel et bien anachronique, et non représentatif du fonctionnement du système judiciaire des Lumières (le dernier écartèlement d'un homme vivant, avant celui de Damiens eut lieu plus d'un siècle et demi auparavant, ce qui rend très exceptionnelle la scène que Foucault tente cependant de rapporter comme exemplaire...), il formule dans le même temps une critique pertinente de la méthode foucauldienne de *miniature* ou d'*emblème en calligramme*. En effet, c'est l'image d'un Foucault certes très inspiré, mais aussi très démuné méthodologiquement, voire pris au piège de son militantisme philosophique qui lui interdit d'apercevoir une humanisation du pénal des Lumières, qui ressort de l'analyse de M. Porret. Dans une perspective de dialogue critique avec Foucault, constitué par certaines contributions de la seconde partie du collectif, il convient de signaler également la contribution de P. Péveri, intitulée «La mémoire de l'infamie». Celle-ci apporte un éclairage fort intéressant sur la fonction communicationnelle et en tant que «[qu']instrument de stockage de l'information judiciaire», qu'accomplissait le marquage judiciaire du corps, jusqu'à l'invention du fichier policier, qui sépara définitivement la mémoire institutionnelle

de la justice du corps du criminel. Celui-ci reste cependant au centre du pénal, car le lecteur le retrouvera en tant que corps du condamné, frappé par privation sensorielle, corps subissant les conséquences d'une peine théoriquement incorporelle et, enfin, corps sexué en tant qu'objet de pratiques punitives différenciées selon le genre.

Le directeur du collectif ayant reproché à Foucault de ne pas s'être intéressé aux réactions réelles du public par rapport au châtement de Damiens en 1752 (réactions qui n'étaient de loin pas favorables à la punition subie par le régicide malheureux), et ayant pris soin de rapporter des récits attestant du profond malaise qu'a vécu le public du châtement par rapport au type de châtement infligé au criminel, la contribution de N. Languin, J. Kellerhals et C.-N. Robert apparaît comme nécessaire pour couronner et clore le collectif. Le questionnaire mettant en place trois philosophies du punir, assorties de trois modes d'extinction des dettes, en l'occurrence la rédemption (réinsérer le délinquant, 40 % de suffrages), l'équité (garantir l'ordre social, 45 % de suffrages) et la stigmatisation (éliminer les populations dangereuses, 15 % de suffrages) met en scène des imaginaires sociaux très différenciés de la juste punition. Comme le remarquent les auteurs de l'étude, le fait que la majorité des avis restent dubitatifs quant à la possibilité d'amélioration du condamné par le biais de la prison, notamment en raison de l'approfondissement de son exclusion sociale (fait dénoncé par Foucault), risque de continuer à alimenter le malaise social autour du pénal. Michel Foucault, en revanche, tout comme le collectif *Les sphères du pénal* sont promis à un vif succès auprès de nombreux lecteurs interpellés par la thématique.

Krzysztof Skuza
Laboratoire de sociologie
Institut des sciences sociales
Faculté des sciences politiques et sociales
Université de Lausanne
Krzysztof.Skuza@unil.ch

Chimienti, Milena: Prostitution et migration: la dynamique de l'agir faible. Zurich: Seismo, 2009. 398 p.

Étudier l'agir de personnes en situation de vulnérabilité en prenant pour exemple le cas de travailleuses du sexe migrantes, voilà l'ambition de l'ouvrage de Milena Chimienti. Sociologue et diplômée en santé publique, l'auteur a mené durant trois ans une étude qualitative auprès des danseuses de cabaret, des hôtes de bars à champagne et des masseuses de salons de massage, exerçant sur le marché du sexe genevois ou neuchâtelois. Prenant appui sur le concept «d'agir faible», qu'elle emprunte aux travaux de Marc-Henry Soulet, elle entend comprendre quelles sont les ressources que développent ces travailleuses du sexe migrantes, en partant du postulat que «l'agir est le produit de contraintes et d'opportunités contextuelles saisies selon l'interprétation qu'en font les individus» (88).

L'ouvrage de Chimienti est dense mais néanmoins très bien structuré. En effet, ce livre comporte trois parties distinctes, qui se suivent dans un processus évolutif. Subdivisées elles-mêmes en trois chapitres, chaque partie joue un rôle qui lui est propre. Si la première constitue une introduction à l'objet d'étude, la seconde décrit la phase empirique de la recherche et conduit à la troisième, où l'auteur propose une conceptualisation de cet «agir faible».

Afin de démontrer que «le contexte des acteurs faibles n'est pas le résultat de ressources manquantes, mais de ressources inutilisables»², Chimienti compare tout d'abord Genève et Neuchâtel en matière de réglementation du marché du sexe, puis trois types d'établissements où des femmes s'adonnent à la prostitution de manière licite ou non dans ces deux cantons.

Ainsi, l'auteur commence par constater que Genève se distingue par un marché du sexe «ouvert et pluriel», de par la diversité des établissements et des situations de séjour des travailleuses du sexe migrantes. À l'inverse, le marché du sexe à Neuchâtel est «caché et peu diversifié», en raison notamment d'une prostitution de rue interdite et de bars à champagne inexistantes. De plus, Neuchâtel considère l'activité prostitutionnelle comme faisant partie de la sphère privée si bien qu'aucune réglementation sur la prostitution n'était mise en place au moment de la recherche (depuis lors, une loi cantonale a été instaurée). Face à ce constat, l'auteur conceptualise le cadre légal neuchâtelois comme un «laisser-faire autoritaire». À l'inverse, Genève fait preuve d'un «pragmatisme réflexif», au sens où tantôt la prostitution est considérée comme une activité lucrative pour autant que les travailleuses du sexe s'annoncent à la brigade des mœurs – un fichage mettant en avant les contradictions qui entourent la prostitution quand il s'agit de la reconnaître comme un métier –, tantôt le canton adapte ses pratiques de contrôle à l'évolution du marché du sexe. Enfin, l'offre de soutien à Genève est diversifiée et plusieurs associations viennent en aide aux travailleuses du sexe alors qu'à Neuchâtel, aucune offre de soutien n'était proposée jusqu'en 2003. Cette approche comparative permet à l'ouvrage de souligner l'importance du contexte sur l'agir des personnes en situation de vulnérabilité, comme le sont les travailleuses du sexe migrantes, lesquelles dépendent particulièrement des contraintes et des opportunités qu'elles rencontrent.

Pour mieux se rendre compte du rôle que tient le contexte sur l'agir de ces travailleuses du sexe, Chimienti construit une typologie de l'agir faible à partir d'une cinquantaine d'entretiens compréhensifs menés auprès de ces femmes. En écoutant leur récit, elle constate que chaque établissement dans lequel elles exercent correspond à une situation propre et, par extension, à un agir distinct. En mettant en parallèle les trois établissements qu'elle étudie (cabarets, bars

2 Chimienti, Milena. 2010. «Enquêter auprès des travailleuses du sexe migrantes ou comment accéder à l'intimité?» In Jean-Paul Payet et alii (éds.), *Nous sommes tous des acteurs faibles*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, 11.